

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-deuxième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 19 – 23 juin 2023

Questions administratives et financières

PROGRAMME DE TRAVAI  
(provisoire)

**Lundi 19 juin 2023**

- 09h00–12h00      Allocution d'ouverture de la Secrétaire générale
1. Confirmation de l'élection de la Présidente et du Vice-Président
- Remarques d'ouverture de la Présidence
2. Déclaration de conflit d'intérêt
  3. Règlement intérieur
  4. Ordre du jour
  5. Programme de travail
  6. Admission des observateurs
  8. Planification stratégique du Comité pour les animaux pour 2023–2025 (CoP19–CoP20)
    - 8.1 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les animaux
    - 8.2 Plan de travail du Comité pour les animaux
  7. Questions opérationnelles émergentes pour les comités\* [décision 19.2]
  9. Vision de la stratégie CITES\* [résolution Conf. 18.3 et décisions 19.12 et 19.20]
  12. Rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages\* [résolution Conf. 18.4] et décision 19.28]
  10. Rôle de la CITES dans la réduction des risques d'émergence de futures zoonoses associées au commerce international d'espèces animales sauvages\* [décision 19.16]
  14. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [résolution Conf. 12.8 (Rev.CoP18)]

---

\* Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

- 14.1 Vue d'ensemble de l'Étude du commerce important
- 14.2 Sélection de nouvelles combinaisons espèces/pays à étudier à la suite de la CoP19
- 15. Spécimens élevés en captivité et en ranch [résolution Conf. 17.7 (Rev. CoP19)]
  - 15.1 Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité [résolution Conf. 17.7 (Rev. CoP19) et décision 19.64]
  - 15.2 Élevage en captivité d'agamidae sri lankais [décision 18.175]
  - 15.3 Cas exceptionnel d'inscription d'une combinaison espèce-pays dans l'étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité – *Macaca fascicularis*

12h00–14h00 Déjeuner

- 14h00–17h00 23. Commerce des coraux durs (*Scleractinia* spp.)
  - 23.1 Rapport du Président du Comité pour les animaux [décision 19.177]
  - 23.2 Rapports sur le commerce des coraux durs (*Scleractinia* spp.)
- 37. Requins et raies (*Elasmobranchii* spp.) [résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP18), décision 19.225]
- 25. Examen des dispositions CITES relatives au commerce des spécimens non sauvages d'animaux et de plantes\*
  - 25.1 Rapport des Présidences des Comités pour les animaux et pour les plantes [décisions 19.179 et 19.80]
  - 25.2 Observations et recommandations pour l'élevage en ranch des espèces marines
- 45. Rapport conjoint des spécialistes de la nomenclature botanique et zoologique [résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19) et décisions énumérées ci-dessous]
  - 45.1 Nomenclature pour les inscriptions à l'Annexe III\* [décision 18.313 (Rev. CoP19)]
  - 45.2 Inscriptions des taxons supérieurs aux Annexes\* [décision 19.272]
  - 45.3 Elaboration d'une liste mondiale normalisée d'espèces\* [décision 19.274]
- 46. Rapport du spécialiste de la nomenclature zoologique [résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19) et décisions 19.276, 19.278 et décision 18.310 (Rev. CoP19)]

## Mardi 20 juin 2023

- 09h00–12h00 36. Anguilles (*Anguilla* spp.) [décision 19.220 ]
- 29. Vautours d'Afrique de l'Ouest (*Accipitridae* spp.) [décision 19.195]
- 11. Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique [décision 19.25]
- 32. Lions d'Afrique (*Panthera leo*) [décision 19.206]
- 33. Léopard (*Panthera pardus*) en Afrique [décision 19.212]
- 35. Saïga (*Saiga* spp.) [décision 19.215]

- 38. Hippocampes (*Hippocampus* spp.)
  - 38.1 Rapport du Secrétariat [décision 19.231]
  - 38.2 Application de la CITES aux hippocampes – Atelier de la région Asie
- 43. Annotations\* [résolution Conf. 11.21 (Rev. CoP19) et décision 16.162 (Rev.CoP19)]
- 44. Mécanisme d'examen informel des annotations existantes et proposées\* [décision 19.267]

12h00–14h00 Déjeuner

14h00–17h00 Réunions des groupes de travail

### **Mercredi 21 juin 2023**

09h00–12h00 Réunions des groupes de travail

12h00–14h00 Déjeuner

14h00–17h00 Réunions des groupes de travail

### **Jeudi 22 juin 2023**

09h00–12h00 13. Étude du commerce important à l'échelle nationale\* [décision 19.47]

19. Matériel d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES

19.1 Rapport du Secrétariat\* [résolution Conf. 19.4 et décision 19.142]

19.2 Manuel d'identification des animaux inscrits à l'annexe I de la CITES

22. Spécimens issus de la biotechnologie\* [décision 19.162]

26. Évaluation des espèces inscrites à l'Annexe I\* [décision 19.185]

27. Identification d'informations sur les espèces menacées d'extinction affectées par le commerce international\* [décision 19.187]

31. Pangolins (*Manis* spp.) [décision 19.200]

41. Commerce des plantes médicinales et aromatiques\* [décision 19.263]

16. Avis de commerce non préjudiciable\* [résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17) et décision 19.133]

20. Transport des spécimens vivants\* [décision 19.158]

21. Utilisation d'implants de microcircuits codés pour marquer les animaux vivants commercialisés

24. Définition de l'expression 'destinataires appropriés et acceptables' [décision 19.165]

12h00–14h00 Déjeuner

14h00–17h00 30. Conservation des amphibiens (*Amphibia* spp.) [décision 19.198]

34. Commerce et gestion de la conservation des oiseaux chanteurs (*Passeriformes* spp.) [décision 18.257 (Rev. CoP19)]

39. Lambi (*Strombus gigas*) [décision 19.235]

40. Poissons marins ornementaux [décision 19.238]
42. Examen périodique des espèces inscrites à l'Annexe I et à l'Annexe II\* [résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17)]
17. Avis de commerce non préjudiciable pour les spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES capturés dans des zones situées au-delà d'une juridiction nationale [décision 19.137]
28. Espèces aquatiques inscrites aux Annexes de la CITES [décision 19.190]
18. Orientations sur les avis de commerce non préjudiciable pour le commerce de trophées de chasse de léopards (*Panthera pardus*) [décision 18.168 (Rev. CoP19)]

Rapports des groupes de travail

### **Vendredi 23 juin 2023**

- |             |  |
|-------------|--|
| 09h00–12h00 | Ordre du jour et rapports des groupes de travail : suite |
| 12h00–14h00 | Déjeuner   |
| 14h00–17h00 | Ordre du jour et rapports des groupes de travail : suite |

#### 47. Rapports régionaux

- 47.1 Afrique
- 47.2 Asie
- 47.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes
- 47.4 Europe
- 47.5 Amérique du Nord
- 47.6 Océanie

#### 48. Autres questions

#### Séance de clôture de la 32e session du Comité pour les animaux

49. Date et lieu de la 33e session du Comité pour les animaux
50. Allocutions de clôture